



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@departement86.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 24 janvier 2022 à 20 h 00, en Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : **19 janvier 2022**

Étaient présents :

Angéline **CERISIER**, Eliane **NUSSBAUMER**, Audrey **TULEAU**, Serge **BEGOIN**, Marc **BOUQUET**, Brice **DE BEAUMONT**, Guy **DEGREEF**, Gontrand **DELASSUS**, Sylvain **GILORY**, Mickaël **GUERRAUD**, Régis **SIROT**, Vincent **SUAUDEAU**

Excusé(s) : Cédric **BELLONCLE**

Gabrielle **MIRASSOU** a donné pouvoir à Serge **BEGOIN**

Julien **SOLNAIS** a donné pouvoir à Régis **SIROT**

.....

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2021

Administration :

1. Convention relative aux activités périscolaires pour l'année 2022 avec la MJC21
2. Travaux Cimetière : reprises des concessions abandonnées - Subventions
3. Motion – Aménagement de l'axe BRESSUIRE-POITIERS-LIMOGES
4. Projet Chatterie – Pat' de Velours
5. Modification du bail Professionnel – Ancien Atelier de menuiserie
6. Donation Hôtel du Commerce
7. Aménagement urbain de la Place de la Mairie - Subventions

Questions diverses

Le maire demande aux membres du Conseil Municipal le rajout du point suivant :

1. Aménagement urbain de la Place de la Mairie - Subventions

Accord du Conseil à l'unanimité

Après appel à volontariat, est nommée secrétaire de séance : Audrey TULEAU

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Administration

1/ Convention relative aux activités périscolaires pour l'année 2022 avec la MJC 21

Afin d'organiser les activités éducatives périscolaires, la commune fait appel à la Maison des Jeunes et de la Culture de Lussac-les-Châteaux (MJC 21).

Le Maire rappelle qu'une convention a été conclue pour la période de **septembre-décembre 2021 de l'année scolaire 2021-2022**, en septembre 2021.

La MJC 21 propose une convention pour la période de janvier-juin 2022 afin de continuer cette activité pour la suite de l'année scolaire.

Les tarifs ne changent pas de la précédente convention. Le coût moyen par intervenant s'élève à **35 €** la séance pour un animateur et **41 €** la séance pour un technicien d'activité. A cela, il faut ajouter les frais de déplacement ainsi que les achats pédagogiques, si l'activité retenue le nécessite, d'un montant estimé à 400€.

Le budget prévisionnel est donc estimé à **4 272,40€** pour la période janvier à juin 2022.

A noter que les activités éducatives périscolaires sont prises en charge par la MJC 21 pour les communes de Persac et de Gouëx. Pour cette année, les grandes-sections sont prises en charges par Nathalie KIRCHE du SIVOS.

Il est indispensable de formaliser par une convention la participation de la MJC 21 pour organiser et réaliser ces activités pour la suite de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention et autorise le maire à la signer.
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget unique 2022.

Délibération

2/ Travaux Cimetière – Reprises concessions abandonnées – Demande Subvention

Le Maire rappelle qu'en 2019, lors du précédent mandat, une procédure de reprise de concessions réputées abandonnées a été lancée. Cette procédure permet de gagner de la place dans le cimetière avant d'envisager un agrandissement de ce dernier.

La reprise de concessions ne peut être prononcée qu'après un délai de 3 ans suivant l'accomplissement des formalités de publicité, qui ont été remplies au premier semestre 2019. La décision de reprise pourra donc être prononcée en juin 2022.

Le projet de travaux dans le cimetière consiste à reprendre 55 concessions abandonnées dont 48 simples et 7 doubles, et la création d'un ossuaire.

Pour la reprise des concessions, les Pompes Funèbres MOREAU propose un devis d'un montant de 28 570.83 € HT soit 34 285 € TTC.

Pour la création d'un ossuaire, les Pompes Funèbres ALAMICHEL propose un devis d'un montant de 1 333,33€ TTC soit 1 600 € TTC.

Le coût total de ces travaux s'élèverait à 29 904,16 € HT soit 35 885 € TTC

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de différents organismes financeurs, notamment auprès de l'Etat pour la DETR (Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux).

Le Maire expose le plan de financement suivant :

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	MONTANT HT
DETR 2022	sollicitée	30%	8 971.25 €
Conseil Département (Activ' volet 3) 2022	sollicitée	17%	5 000 €
Fonds propres		53%	15 932.91 €
TOTAL		100%	29 904.16 €

La question se pose de savoir s'il ne serait pas opportun de demander un chiffrage pour l'acquisition de terrains aux alentours du cimetière pour un éventuel agrandissement.

Le Maire répond qu'il faut poursuivre ce qui a été entrepris lors du précédent mandat et qu'il faut le mener à son terme. Un éventuel agrandissement pourra être étudié le moment venu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, par 13 pour et 1 abstention :

-accepte les devis susmentionnés.

-valide le plan de financement ci-dessus dont le montant prévisionnel s'élève à **29 904,16 € HT soit 29 904,16 € TTC.**

- sollicite les subventions auprès des différents organismes financeurs.

Délibérations

3/ Motion – Aménagement de l'axe BRESSUIRE – POITIERS - LIMOGES

Le conseil d'administration de l'association « Voie rapide 147-149 », réunie le 26 novembre dernier, a validé la rédaction d'une motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe BRESSUIRE – POITIERS – LIMOGES et rejetant le projet d'autoroute entre Poitiers et Limoges.

Dans le contexte actuel où l'Etat, d'une part, relance enfin les études d'itinéraire sur la RN 149 entre Bressuire et Poitiers, et d'autre part présente au débat public un dossier d'autoroute entre Poitiers et Limoges, il est important de faire entendre la parole des territoires qui est primordiale.

Afin de renforcer l'impact de cette motion, l'association propose aux communes concernées d'adopter cette motion par une délibération.

Le maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, par 12 contre et 2 abstentions :

-s'oppose à la motion proposée demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe BRESSUIRE – POITIERS – LIMOGES et rejetant le projet d'autoroute entre Poitiers et Limoges

Délibération

4/ Projet Chatterie – Pat' de Velours

La commune a passé une convention avec l'association « Pat' de Velours » qui, avec ses adhérents locaux, gère la capture, la stérilisation, la socialisation et l'adoption éventuelle plutôt que de relâcher les animaux dans leur milieu. La commune rembourse sur facture les frais engendrés.

Cette activité étant croissante au point d'envisager par l'association la construction d'un local dédié aux chats.

Cette chatterie serait construite en extension de l'ancien atelier de menuiserie, derrière les ateliers municipaux.

Le bâtiment sera entièrement financé par l'association « Pat' de Velours » qui va solliciter une subvention auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations et de la Fondation Brigitte Bardot.

La commune mettrait uniquement à disposition le terrain pour l'implantation de la chatterie.

Le maire demande l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, par 8 pour, 4 contre et 2 abstentions :

-autorise l'association Pat' de Velours à construire une chatterie en extension de l'ancien Atelier de menuiserie entièrement à ses propres frais.

-met uniquement à disposition le terrain de la parcelle cadastrée BR 53.

Délibération

5/ Modification Bail Professionnel – Ancien Atelier de menuiserie

Dans le cas où la chatterie va être construite à l'initiative de l'association « Pat' de Velours », il convient de prendre un avenant au bail commercial de l'entreprise DEALS, représentée par Monsieur FOURMENT.

En effet, actuellement l'entreprise DEALS loue l'ancien Atelier de menuiserie. Régis SIROT a donc préalablement demandé l'accord de Monsieur FOURMENT pour construire la chatterie en extension de l'atelier.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à prendre un avenant au bail commercial afin de modifier le contrat comme suit :

- L'article 1 « Nature et objet du bail » : Il s'agit d'enlever la phrase suivante : « le bailleur loue, également, au locataire le terrain de 160 m² attenant à l'atelier côté Est du bâtiment. », sans autre modification.
- L'article 7 : « Entretien, occupation » : Il s'agit d'enlever la phrase suivante : « le locataire, s'engage également, à entretenir le terrain de 160 m² attenant à l'atelier côté Est du bâtiment. », sans autre modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à prendre un avenant pour la modification du bail commercial de l'entreprise DEALS, représentée par Monsieur FOURMENT afin d'enlever le terrain de 160 m² au contrat

Délibération

6/ Donation « Hôtel du commerce »

Dans un courrier en date du 14 décembre 2021, Madame Gisèle KAUFMAN propose de faire donation à la commune de « hôtel de commerce », situé 9 Place de l'Eglise à Persac.

Une partie de l'équipe municipale a pu visiter le bâtiment le samedi 22 janvier 2022. Il est assez délabré et une partie de la toiture s'est effondrée.

Le conseil municipal s'interroge sur l'opportunité de récupérer ce bâtiment qui est protégé par l'architecte des bâtiments de France.

Un chiffrage des travaux de réhabilitation pour mettre en sécurité le bâtiment pourrait être demandé avant l'acceptation ou non de ce don.

Ce point est donc reporté à une prochaine réunion de conseil municipal.

7/ Aménagement urbain de la Place de la Mairie

La commune envisage de réaliser un aménagement urbain de la Place de la mairie. L'objectif est d'intégrer un aménagement de façon douce dans l'environnement urbain et paysager existant.

Suite aux nombreuses réunions de la commission « Aménagement », un consensus a été trouvé :

- Aménagement de sécurité devant l'école
- Seulement 1 à 2 structures de jeux seront prévues – des structures type « renforcement musculaire » pourront être mis dans l'espace enherbé – un terrain de pétanque
- Le sol ne sera pas du béton mais un sol perméable
- Maintien des places de stationnement pour l'école et les commerces avoisinants
- Encouragement de formes urbaines, valorisation de l'aménagement par la création d'espaces végétalisés.
- Modularité de la place afin de pouvoir l'adapter aux différentes manifestations de la commune

Marc BOUQUET soumet au conseil l'avant-projet sommaire et le quantitatif estimatif des dépenses réalisées par Fabien PATRIER du bureau d'études VRD afin de pouvoir constituer les dossiers de demande de subvention.

Le chiffrage de l'ensemble des travaux s'élève à **232 618,90 € HT** soit **279.142,68 € TTC**

Ces travaux débuteront courant 2022.

Le Monsieur le Maire et le plan de financement,

	Subvention sollicitée	Taux	MONTANT HT
DETR	sollicitée	30 %	69 785 €
DSIL	sollicitée	24 %	55 000 €
Conseil Départemental (ACTIV Volet 3)	sollicitée	5%	12 100 €
Produit des Amendes de Police	sollicitée	11 %	25 000 €
Divers : CCVG	sollicitée	6 %	15 000 €
Fonds propres	sollicitée	24 %	55 733 €
TOTAL		100 %	232 618 €

et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le projet présenté

-VALIDE le plan de financement susmentionné.

Questions Diverses

Création groupe de travail « Gestion du Personnel »

Le Maire propose de constituer un groupe de travail concernant la « Gestion du Personnel » qui pourraient traiter des sujets sur les ressources humaines de la commune et notamment des recrutements, des évolutions de carrières ...

En effet, ce groupe pourrait se charger du recrutement de l'agent d'entretien en cours ainsi que travailler sur le protocole du temps de travail, demandé par la Préfecture.

Le groupe de travail « Gestion du Personnel » est constitué de Audrey TULEAU, Serge BEGOIN, Marc BOUQUET, Gontrand DELASSUS, Sylvain GILORY et Régis SIROT.

Fin de Séance 23h